

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant:

Motion Pierre Zwahlen et consorts pour la poursuite de l'investigation secrète contre les pédophiles

Elle était composée de Mmes et MM. Catherine Aellen, Verena Berseth Hadegg (remplaçant Mme Anne Papilloud), Christa Calpini, Anne Décosterd, Jacques-André Haury, Pierre Zwahlen et Michaël Buffat, confirmé dans sa fonction de président-rapporteur.

La commission a siégé en présence de Mme La conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du DSE ainsi que M. Jacques Antenen, chef de la PolCant.

Mme Carole Pico s'est chargée d'établir les notes de séance ce dont la commission la remercie vivement.

Rappel de la motion

Une modification de la loi fédérale sur l'investigation secrète au 1er janvier 2011 a réduit de manière drastique les possibilités de débusquer les pédophiles qui sévissent sur internet.

Les cantons ont toutefois la possibilité de combler le vide créé par la modification de la loi fédérale.

La motion demande d'introduire dans la législation vaudoise la possibilité d'investiguer secrètement, si des soupçons reposant sur des faits déterminés indiquent que des infractions envers des mineurs pourraient être commises.

Discussion

Le département se situe sur la même ligne que la motion. La personne, responsable de la traque au sein de la police, ne peut plus travailler comme avant le 31 décembre 2010 et des prédateurs sexuels passent à travers du filet. Il faut savoir que le canton emploie un spécialiste renommé qui possède le langage approprié dans ce domaine pour attraper rapidement sur les "chat" un criminel.

Le département est également d'avis qu'il faut agir maintenant et ne pas attendre une nouvelle loi fédérale. Il a constitué, à cet effet, un groupe de travail sur le sujet. Le canton de Schwytz a déjà adopté une nouvelle base légale. Le groupe de travail devra également traiter d'autres lacunes du nouveau Code de procédure pénale comme dans le domaine de la prévention de la drogue.

Pour la majorité des commissaires, il faut agir de manière rapide afin de corriger au niveau cantonal cette lacune. Un commissaire relève également qu'une prévention par l'information est nécessaire.

Conclusion

La motion demande simplement de pouvoir continuer à travailler comme auparavant.

La commission, à l'unanimité, recommande au Grand Conseil la prise en considération de cette motion et son renvoi au Conseil d'Etat.

Crissier, le 1 mai 2011.

Le président :
(Signé) *Michaël Buffat*